

TABLE DES MATIERES

Objet de la charte.....	2
Hierarchisation d'objectifs pour l'opération d'aménagement	3
Un quartier intégrant la nature en ville	3
Diagnostic.....	3
Ambition.....	4
Plan d'action	5
Un quartier gérant l'eau de manière exemplaire	8
Diagnostic.....	8
Ambition.....	8
Plan d'action	9
Un quartier sobre et performant sur le plan de l'énergie	10
Diagnostic.....	10
Ambition.....	11
Plan d'action	11
Un quartier sain et confortable.....	12
Diagnostic.....	12
Ambition.....	13
Plan d'action	13

OBJET DE LA CHARTE

La charte d'aménagement et de développement durable pose les bases d'une démarche environnementale opérationnelle sur la ZAC « La Plaine Saint-Jacques » et garantit la pérennité de cette démarche, à travers une approche thématique. Pour chaque thème, nous détaillons :

- Un diagnostic environnemental du site et du projet urbain.
- Une ambition environnementale assorti d'un plan d'actions.

La charte s'appuie sur les études réalisées (plan directeur, étude d'impact, étude acoustique, étude qualité de l'air...) et les échanges avec tous les acteurs du projet.

Les cahiers de prescriptions environnementales réalisés pour chaque lot à destination des futurs acquéreurs sont une traduction opérationnelle de la présente charte environnementales.

Cette charte s'applique à toute la programmation de la ZAC :

- Les équipements.
- Les logements intermédiaires.
- Les maisons de ville.
- Les lots libres.

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Projet d'aménagement

ZAC de La Plaine Saint-Jacques

Localisation

Département de l'Essonne.
Secteur sud de la commune d'Ormoy.

Maitrise d'ouvrage

La société d'économie mixte : la SORGEM

Procédures

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
Stade : lancement de la concertation DUP, dossier de réalisation en cours.

Superficie de la ZAC

Environ 26 hectares

Programmation

Zone mixte d'habitats (80 %), soit 630 logements, et d'activités (10 %).

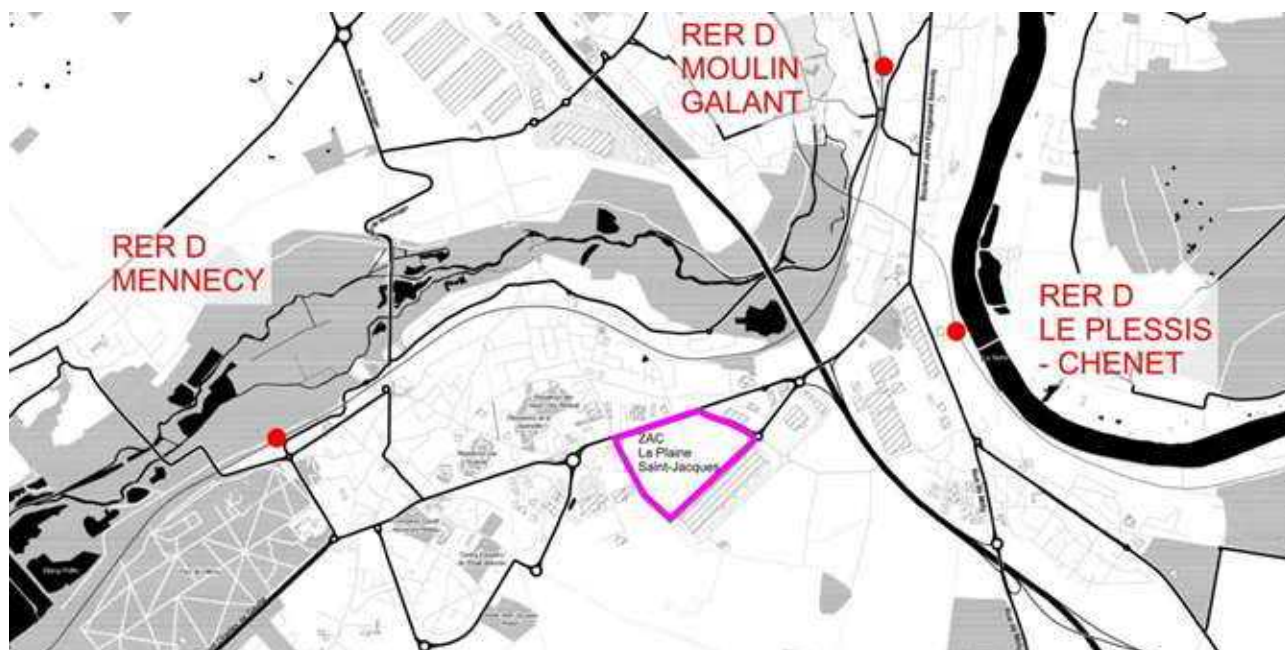


Figure 1 : Localisation du site (source : TRANS-FAIRE, 2016)